

Mise en ligne : 15 novembre 2014.  
Dernière modification : 7 mai 2019.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (1904-1919) Ivry-sur-Seine, Albi, Tuilière, **Alger**

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS ALGÉRIENS  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways\\_algeriens.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_algeriens.pdf)  
(*Le Journal des chemins de fer*, 2 septembre 1905)

Le conseil d'administration a soumis à l'approbation des actionnaires un traité passé avec la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique. Cette société, qui crée en ce moment une usine à Hussein-Dey pour la distribution de l'énergie électrique à Alger et aux alentours, fournira pendant la durée de la concession tout le courant nécessaire à l'exploitation de la Compagnie des tramways algériens. Le prix du courant ainsi fourni est légèrement inférieur au prix de revient actuel.

Cette mesure évitera à la Compagnie les charges que comporterait la construction d'une nouvelle usine qui serait nécessaire.

---

[Projet de centrale électrique à Vitry-sur-Seine]  
(*Le Temps*, 13 novembre 1905)

La Thomson-Houston a monté cette semaine de 822 à 828 sur la nouvelle, exacte, que cette société et sa filiale la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique se seraient mises à peu près d'accord avec d'autres participants, dont le Comptoir national d'escompte [CNEP] et la Société des grands travaux de Marseille [GTM] pour l'établissement à l'est de Paris d'une vaste usine de production électrique à l'instar de celle que la Société d'électricité de Paris est sur le point d'achever au nord-ouest de la capitale. Le point de départ de la nouvelle entreprise serait la fourniture du courant aux Tramways-Sud, aux tramways nogentais, comme la Société d'électricité de Paris, pour sa part, s'est assuré tout d'abord, par contrat, la clientèle du Métropolitain, du secteur électrique Edison et du secteur de la Société d'éclairage et de force par l'électricité à Paris.

L'établissement de ces grandes usines facilitera l'abaissement sensible du prix de vente de l'électricité à Paris. Le public ne peut que s'en féliciter. Mais, d'autre part, la municipalité devra concourir à cet abaissement, en donnant aux compagnies d'éclairage électrique des concessions d'une certaine durée, afin que la charge trop lourde de l'amortissement du capital ne fasse pas perdre au public le bénéfice du prix de revient plus bas que tend à lui assurer le grand effort fait par l'industrie privée.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 6 janvier 1906)

L'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre a décidé l'augmentation du capital de 6 à 12 millions.

---

Alger  
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 1<sup>er</sup> mars 1906)

On nous prie d'annoncer qu'à partir du lundi 26 février 1906, les bureaux de la direction de la Société des Tramways algériens et de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique sont transférés 3, rue Littré (2<sup>e</sup> étage).

---

Compagnie française des procédés Thomson-Houston\*  
(*Le Temps*, 23 avril 1906)

La compagnie va installer incessamment, pour le compte de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, une grande usine située à Vitry et destinée à fournir l'énergie électrique à haute tension pour Paris et les environs.

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Gil Blas*, 10 mai 1906)

Les actionnaires de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique se sont réunis le 8 mai, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Guillaïn<sup>1</sup>, président du conseil.

Près de 21.400 actions y étaient présentes ou représentées. Les comptes qui leur ont été soumis pour l'exercice 1904-1905, s'appliquent à la période écoulée depuis le 14 juin 1904, date de la constitution de la Société, jusqu'au 31 décembre 1905.

On se souvient que la société, constituée au capital de 1 million, dut successivement porter ledit capital d'abord à 6, puis à 12 millions.

Le premier exercice ne pouvait donner de résultats. puisque les installations en vue desquelles la compagnie a été formée, et dont quelques-unes exigent des travaux de longue haleine, n'ont pu être mises en exploitation avant la clôture de l'exercice 1901-1905.

Le bilan fait ressortir un excédent d'actif de 14.229 fr. 51, dont le conseil s'est servi pour amortir, 1/10 des frais de constitution, soit 2.433 fr. 80, et 1/10 du mobilier, soit 209 fr. 25, laissant un solde de 11.586 fr. 46, que le conseil a proposé de porter au compte « réserve pour amortissements ».

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé à l'unanimité et sans discussion, les comptes qui lui étaient présentés.

Elle a ratifié les nominations faites par le conseil, de MM. A[ilbert] de Fischer [Thomson-Houston] et H[enri] Bousquet, comme administrateurs.

Elle a désigné à nouveau M. F. Turcas comme commissaire des comptes pour l'exercice en cours, et renouvelé aux membres du conseil d'administration les autorisations prévues par la loi de 1867 sur les sociétés.

---

---

<sup>1</sup> Florent Guillaïn (1844-1915) : ancien ministre des colonies, président Thomson-Houston...

Compagnie française des procédés Thomson-Houston\*  
(*Le Temps*, 14 juin 1906)

[...] Nous avons participé à l'augmentation du capital [...] de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique.

[...] La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique\* est en pleine période de construction : après avoir achevé son installation d'Albi, elle va, dans quelques mois, mettre en service une usine de distribution d'énergie à Alger et, commence, à Vitry, les travaux de construction d'une usine centrale, qui aura pour première clientèle la Compagnie générale parisienne de Tramways et la Compagnie des Chemins de fer nogentais.

[...] Nous fournissons à la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique le matériel mécanique et électrique nécessaire à son usine d'Alger, celui nécessaire à l'installation de l'usine hydro-électrique de la Dordogne, et, enfin, tout le matériel destiné à son usine de Vitry-sur-Seine. [...]

---

Tramways-Sud\*  
(*Le Capitaliste*, 2 août 1907)

[...] la Société a continué, en 1905, avec le concours de la Compagnie française Thomson-Houston, la transformation en traction électrique des lignes du groupe Châtelet. [...] Cette transformation entraînait, pour la Compagnie, la nécessité de construire une nouvelle usine de production d'électricité. Au moment où elle allait prendre les dispositions utiles à cet effet, la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique lui a proposé de lui fournir du courant à des conditions avantageuses. La Société des Tramways-Sud a passé avec cette Compagnie un contrat aux termes duquel les deux parties s'engagent, l'une à fournir, l'autre à prendre tout le courant nécessaire à l'exploitation des lignes dont elle a obtenu ou dont elle pourra obtenir de suite la concession. [...]

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Compagnie française des procédés Thomson-Houston  
(*Le Temps*, 7 janvier 1907)

[...] Nous lisons dans le Bulletin mensuel de cette compagnie :

Depuis la mise en service de l'usine de Nice, plusieurs installations importantes comportant des turbines Curtis nous ont été confiées ; nous citerons, entre autres, l'usine de la Société du gaz de Marseille, l'usine centrale d'Alger et celle de Vitry, à la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique...

---

Compagnie française pour l'Exploitation  
DES  
PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON  
Assemblée générale ordinaire du 15 avril 1907

(*Le Capitaliste*, 25 avril 1907)

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Nous avons participé à l'augmentation de capital [...] de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique. [...]

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique exploite, dans de bonnes conditions de début, son installation d'Albi.

[Son usine de distribution d'énergie à Alger est prête à être mise en service.](#)

Les travaux de construction de son usine centrale à Vitry sont en voie d'achèvement.

Comme nous le disions dans notre dernière assemblée générale, la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique a formé une société spéciale, le Sud-Ouest électrique, pour la distribution d'énergie dans la région de Bordeaux et Toulouse. Les travaux de l'usine hydro-électrique qu'installe celle dernière société, sur la Dordogne, sont très avancés et tout fait espérer que l'exploitation en commencera à la fin de l'année courante. [...]

Nous faisons, tous nos efforts pour que l'usine de Vitry-sur-Seine, qui nous a été commandée par la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, puisse être mise en exploitation dans le plus court délai. [...]

---

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

Compagnie française des procédés Thomson-Houston

(*Le Temps*, 3 juin 1907)

La Thomson-Houston a participé à l'augmentation du capital de la société « Énergie électrique du littoral méditerranéen » et de la « Compagnie générale de distribution d'énergie électrique ».

---

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique

(*Gil Blas*, 9 mai 1909)

L'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu jeudi sous la présidence de M. Guillain.

Le rapport du conseil mentionne d'une façon détaillée la marche de l'exploitation pendant l'exercice 1908. La Société a pu fournir à sa clientèle plus de 128.000.000 de kilowatts-heure à un prix moyen très voisin de celui envisagé au moment de la création de l'usine ; ce prix a diminué encore pendant les derniers mois de l'exercice. Elle a pu acquérir, en outre, au cours de l'année 1908, un nouveau client important, la Compagnie du chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris, qui lui a demandé de lui fournir la moitié de l'énergie électrique qui sera nécessaire à son exploitation.

Les recettes totales se sont élevées à 2.154.797 francs, laissant un bénéfice de 576.544 francs, auxquels il faut ajouter le solde du compte « Intérêts et divers », 133.835 francs, ce qui porte le total à 710.370 francs. Les frais généraux, abonnement au timbre et coupons des obligations s'élevant à 655.076 francs, il reste un solde créditeur de 55.303 francs, qui a été affecté à l'amortissement des frais de constitution du mobilier et d'une dotation à la réserve d'amortissement de 13.615 francs.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a ratifié la nomination comme administrateur délégué de M. Émile Bachelier, directeur général de la société depuis 1905 ; MM. Bousquet, Cordier, Feraud, de Fischer, Goury du Roslan, Guillain, Parsons<sup>2</sup>, Rebuffel, Rechniewski et Siry, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Est-Lumière\*  
(*Le Journal des finances*, 12 juin 1909)

[...] le courant nécessaire est fourni par la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique; la société évite de ce fait de grosses immobilisations et de plus, en raison de sa grande production, cette Compagnie peut lui fournir le courant à un prix avantageux. [...]

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 11 octobre 1909)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique est à 470, mais elle est rarement cotée ; cette société n'a d'ailleurs pas encore distribué de dividende. Elle a été constituée le 14 juin 1904.

Son objet est principalement la construction, l'entretien et l'exploitation de toutes usines et de tous réseaux ou lignes de transport ayant pour but de produire, transporter et distribuer l'énergie électrique ; la vente ou l'utilisation industrielle et commerciale de l'énergie ; l'installation et l'exploitation de toutes industries annexes ; la participation aux opérations de toutes sociétés ayant elles-mêmes cet objet, et généralement tous actes et toutes opérations se rapportant à l'objet social.

La société exploite à Alger une usine à vapeur pour assurer l'exécution de divers contrats passés notamment avec la Société des tramways algériens, avec l'administration militaire et celle des postes. Cette exploitation prend un vif essor.

À Vitry-sur-Seine, à la porte de Paris, elle a construit et exploite aujourd'hui normalement une grande usine à vapeur, qui fournit le courant à la Compagnie générale parisienne des tramways (Tramways Sud), aux Chemins de fer nogentais, aux Tramways de la rive gauche, à l'Est-Lumière, à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, à la Compagnie du chemin de fer métropolitain Nord-Sud, etc.

Comme dans toutes ces entreprises électriques bien placées, la consommation dépasse toutes les prévisions du début, de sorte que dans la période d'essai et de réglage, la société a dû se servir des anciennes usines de ses clients comme complément de production de son propre matériel installé d'ailleurs partiellement.

Elle a pu ainsi, en 1908, fournir à sa clientèle plus de 28 millions de kilowatts-heure, produits à un prix moyen très voisin de celui qui avait été envisagé au moment de la création de l'usine de Vitry.

Aujourd'hui, ce prix de revient, est encore très diminué avec une exploitation régulière qui va porter très prochainement sur 35 millions de kilowatts-heure par an demandés par la clientèle.

Bientôt, si ce n'est fait aujourd'hui, l'usine de Vitry sera en possession de 4 turbines de 9.000 kilowatts pouvant fournir 50.000 chevaux de force, lui permettant de prendre

---

<sup>2</sup> Frederic Jennings Parsons : citoyen américain, ingénieur en chef de la Cie française Thomson-Houston, son représentant dans diverses affaires de tramways : Nogentais (commissaire aux comptes suppléant), Versaillaise (administrateur délégué), Amiens, Tramways algériens, Comptoir central des voies ferrées. Officier de la Légion d'honneur en 1927. Avis de décès : *Comœdia*, 8 avril 1929.

sans aucune crainte et tout en ayant, les réserves nécessaires, une importante clientèle de services publics de traction aussi bien que de force motrice et d'éclairage dans la banlieue de Paris.

À cet égard, les rapports de la société avec les compagnies de l'Est-Lumière et du Sud-Lumière sont fort intéressants, en ce sens que le développement de la clientèle à desservir dans ces deux secteurs est facilement réalisable.

Ajoutons que pour la fourniture de la moitié du courant au Métropolitain Nord-Sud, qui s'est assuré l'autre moitié auprès de la Société d'électricité de Paris, des relations très cordiales, mieux que cela, des arrangements ont été établis entre elle- et cette dernière société pour, à l'occasion, se prêter un mutuel appui.

Si l'on envisage le supplément de demandes de courant que déterminera la réorganisation définitive des transports en commun à Paris, on peut ainsi être tout à fait tranquille sur les débouchés de la société.

Enfin, la Distribution générale s'est intéressée dans une entreprise dénommée l'Énergie électrique du Sud-Ouest\* pour un capital qui atteint aujourd'hui près de cinq millions et demi. Cette entreprise a établi un barrage sur la Dordogne, à dix kilomètres de Bergerac, et assez près de Bordeaux, Angoulême et Périgueux pour envoyer à la clientèle de ces grandes villes l'énergie nécessaire à tous ses besoins. L'exploitation normale de cette affaire est aujourd'hui assurée ; elle prendra son développement en 1910. Déjà, elle peut compter sur une recette de 1.900.000 francs, qui est loin d'absorber la puissance de l'usine hydraulique de Tuilière, sur la Dordogne.

Le capital de la Compagnie générale de distribution, qui, à l'origine, a été de 1 million de francs, a été successivement élevé à 6 millions et à 12 millions. Il est divisé en 24.000 actions de 500 francs.

Il n'existe pas de parts de fondateur.

Il a été émis 24.000 obligations de 500 francs 5 % au prix de 485 francs.

Sur les bénéfices, il sera prélevé 1° 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; 2° une somme fixée chaque année par l'assemblée générale destinée à l'amortissement, du fonds social et qui ne peut en aucun cas être inférieure à 5 % desdits bénéfices.

Il sera ensuite prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions non amorties un premier dividende de 4 %.

Le solde sera réparti ainsi qu'il suit 10 % au conseil d'administration et sauf prélèvements pour le fonds de prévoyance, le surplus, soit 90 %, sera mis à la disposition de l'assemblée générale qui statuera sur son affectation ou sa répartition.

Le conseil d'administration est composé de MM. [Florent] Guillaïn [1844-1915] [ancien ministre des colonies, président Thomson-Houston...], [Augustin] Féraud [1836-1911][GTM], [Charles] Burrell<sup>3</sup>, [Henri] Bousquet [Bq Gunzbourg], [Gabriel] Cordier [de l'Énergie électrique du littoral méditerranéen, filiale commune des GTM et de la Thomson], [Albert] de Fischer [Thomson-Houston], [Louis] Goury du Roslan [Thomson-Houston], [Frederic] Parsons [Thomson-Houston], Rebuffel [GTM], Rechienenski [*sic* : *Rechniewski*][Thomson-Houston], [Étienne] Siry [Thomson-Houston].

---

<sup>3</sup> Charles Burrell (Londres 1852-Paris, 1924) : établi en France en 1869, fondé de pouvoirs de la banque Périer (1873), puis associé de la Banque Périer, Mercet et Cie (1892-1901), établissement à l'origine de la Française Thomson-Houston (1893). Il devient administrateur, puis vice-président de ce groupe et le représente dans des affaires de tramways : Amiens, Bordeaux, Nice, Nogentais, Cie générale des omnibus (président), Cie générale française de tramways (vice-président), Cie générale parisienne de tramways (Tramways-Sud), puis la TCRP ; des producteurs d'électricité : président de la Société d'énergie électrique du littoral méditerranéen, de la Société d'énergie électrique du Sud-Ouest et des Forces motrices de la Haute-Durance, administrateur de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique et de l'Union d'électricité ; des industries : Établissements Postel-Vinay, Accumulateurs électriques Union ; des holdings : Société centrale pour l'industrie électrique, Applications industrielles ; des sociétés étrangères comme la Compagnie hellénique d'électricité Thomson-Houston... Officier de la Légion d'honneur.

Au 31 décembre 1908, les frais de constitution étaient amortis, le mobilier ne figurait plus que pour 6.000 francs, la trésorerie était en bonne situation, puisqu'elle atteignait une somme de 1 million 55.274 fr. 56.

Les créanciers de la société ont été remboursés à l'aide de l'émission des obligations dont nous avons parlé plus haut.

Le bénéfice brut d'exploitation en 1908 s'est élevé à 576.544 fr. 58 auxquels sont venus s'ajouter les intérêts divers provenant des comptes en banque, des avances, soit 133,835 fr. 22.

Finalement le bénéfice net, après le service des obligations, s'est soldé par 55,303 fr. 38 qui a été employé en amortissements.

L'exercice 1909, tout en devant se solder par un bénéfice intéressant, ne donnera pas lieu encore à une répartition de dividende ; mais les actionnaires ont grande chance de voir la période des répartitions s'ouvrir avec l'exercice 1910.

---

#### INFORMATIONS DIVERSES

On annonce le prochain mariage de  
(*Le Temps*, 28 décembre 1909)

M. Alexis Aron, ingénieur des mines, directeur de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, avec Mlle Fanny Forest.

---

Nord-Sud (Paris)  
(*Le Temps*, 17 janvier 1910)

[...] La fourniture d'énergie électrique devra être faite à la Compagnie du Nord-Sud par la Société l'électricité de Paris (usine de Saint-Denis) et par la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique (usine de Vitry), ces deux sociétés devant se partager également cette fourniture et se prêter un concours mutuel en cas d'interruption du courant de l'une ou de l'autre usine. [...]

---

L'incendie d'une usine électrique à Vitry  
(*Le Temps*, 11 mars 1910)

Nous avons signalé hier soir l'incendie qui s'est déclaré dans l'usine de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, au Port-à-l'Anglais, à Vitry-sur-Seine. En quelques minutes le feu, qui avait pris naissance dans un réservoir d'huile, embrasait l'immense hall, où fonctionnaient quatre turbines. Tandis que les ingénieurs faisaient immédiatement couper le courant électrique, l'alarme était donnée, et les secours arrivaient de Vitry, de Villejuif et de Paris.

M. Lépine, qui se rendait lui-même à Vitry, accompagné du lieutenant-colonel Cordier, faisait envoyer deux pompes automobiles.

Au bout de quelques heures, les pompiers parvinrent à se rendre maîtres des flammes.

Malheureusement, le sinistre a fait une victime, Auguste Bourguignon, né à Corbeil, le 23 février 1884, habitant Vitry, et qui était chargé de la manœuvre d'un pont roulant électrique. Ce pont fut subitement immobilisé lorsque le courant électrique fut coupé.

Bourguignon, qui se tenait dans la chambre de manœuvre, essaya de fuir, mais il tombe asphyxié et son corps a été retrouvé carbonisé.

L'incendie a eu pour conséquence l'arrêt total des lignes de tramways alimentées en énergie électrique par l'usine de Vitry.

Au cours de la séance du conseil municipal, hier soir, le secrétaire général de la préfecture de police a fait connaître les mesures prises pour assurer le service régulier de ces lignes de tramways.

Les lignes Montparnasse-Étoile et Pereire-Champ-de-Mars, fonctionneront avec le courant fourni par la sous-station du Métropolitain de la place de l'Étoile ; Saint-Germain-des-Prés à Vanves et Clamart avec le courant de l'usine de l'Ouest-Parisien, aux Moulineaux ; la ligne de Charenton-Bastille recevra du courant de l'usine du quai de la Rapée (Chemin de fer métropolitain).

Quant au groupe des lignes du Châtelet, elles pourront fonctionner d'ici à quarante-huit heures, grâce au courant fourni par l'Est-Parisien, d'une part, et d'autre part par la sous-station du Métropolitain de la place d'Italie.

L'usine municipale des Halles, qui a été remise en service pendant les inondations, actionnera Malakoff-Les Halles et Saint-Germain-des-Prés-Fontenay.

En ce qui concerne les chemins de fer Nogentais, c'est encore l'Est-Parisien qui les actionnera.

Il en sera de même des tramways de la rive gauche pour la partie ouest, la partie est continuant à être alimentée par l'usine des Moulineaux.

La compagnie nous communique la note suivante :

L'incendie de l'usine de Vitry de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique n'aura pas les conséquences graves que l'on pouvait redouter au premier abord. Le service des tramways a déjà été rétabli en partie dans la journée même, et la compagnie a trouvé auprès des usines des autres compagnies de production d'énergie le concours qui lui était nécessaire et auquel elle s'attendait d'ailleurs.

Les dégâts aux immeubles ne comportent guère que des tuiles et des carreaux brisés à remplacer.

Quant au matériel, deux machines demanderont quelques réparations ; une autre, qui suffit d'ailleurs à elle seule à assurer le service, n'a pas souffert ; enfin, la quatrième, en cours de montage, sera disponible dans un délai très court pour pouvoir servir de réserve.

Il est impossible d'évaluer les dégâts à l'heure actuelle, mais leur importance ne dépassera pas quelques centaines de mille francs, et d'ailleurs l'usine est assurée.

D'autre part, la Compagnie d'Orléans publie l'avis suivant, qui intéresse tous les voyageurs :

« Par suite d'un incendie survenu à l'usine de la Société Thomson-Houston qui fournissait provisoirement à la Compagnie d'Orléans une partie de l'électricité servant à la traction des trains entre les gares du Quai-d'Orsay et d'Austerlitz, la compagnie se trouve obligée de surseoir pendant quelques jours au rétablissement complet du service des trains qu'elle avait annoncé pour la date du 11 du courant.

En conséquence, le service actuellement en vigueur sera maintenu sans changement jusqu'à nouvel avis. »

(*Le Temps*, 11 avril 1910)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique termine les travaux de réparation que lui a occasionnés l'incendie ayant suivi de très près les dommages de l'inondation. Elle trouvera une large compensation à son manque à gagner actuel dans le développement des besoins de sa clientèle au nombre de laquelle il convient de compter la Compagnie des Omnibus.

---

Compagnie française pour l'exploitation  
DES  
PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON  
Assemblée générale ordinaire du 23 mai 1912  
(*Le Capitaliste*, 18 août 1910)

.....  
Au cours de 1911, la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique a procédé à une opération financière importante. Dans le but de régler tous ses fournisseurs et entrepreneurs, et de consacrer toutes ses forces au développement de son affaire de distribution dans Paris et ses environs, elle a réalisé les diverses participations [dont la centrale d'Alger] qu'elle possédait dans d'autres affaires et procédé à l'émission de 5.000 obligations nouvelles. Ses ventes de courant ont dépassé 45 millions de kWh, avec une recette de 3.350.155 fr. 04. Le progrès sur l'année antérieure est très important, et d'autant plus encourageant qu'il a été obtenu par le seul développement de la clientèle, et sans que soit intervenu encore le résultat à attendre des contrats traités en dernier lieu, notamment avec la Compagnie des Omnibus.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 17 octobre 1910)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique a fléchi de 430 à 419 sur la suspension du travail de l'usine de Vitry, repris d'ailleurs immédiatement par le soin des ingénieurs et avec le concours des spécialistes militaires.

---

LES ÉLECTRICIENS  
Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 18 octobre 1910)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, dont l'usine est située à Vitry, 131, quai du Port-à-l'Anglais, et qui alimente tous les services d'exploitation de diverses compagnies de tramways (tramways Sud, chemins de fer Nogentais, tramways de la Rive gauche, ainsi que l'éclairage et la traction électrique de la Compagnie P.-O.), vient d'adresser au parquet une plainte concernant des actes de sabotage commis dans la soirée du 13 octobre.

A peine les ouvriers, répondant à l'appel des organisateurs de la grève, venaient-ils d'abandonner le travail, que des « saboteurs » mirent bas les feux et tentèrent de

détruire le matériel de l'usine en coupant la vapeur sur les turbines et en arrêtant les pompes alimentaires, par la mise hors d'usage des moteurs électriques les actionnant.

Dans la chaufferie, les robinets de purge furent ouverts, de façon à remplir les sous-sols de vapeur et à en rendre l'accès impossible.

Le service demeura interrompu jusqu'à une heure du matin. Il ne put être repris que grâce au dévouement des ingénieurs, qui firent eux-mêmes l'office de chauffeurs.

D'autre part, les ouvriers restés fidèles furent menacés de mort par les chômeurs.

Le parquet a désigné M. Berr, juge d'instruction, pour suivre cette plainte.

Les électriciens en grève se sont réunis ce matin dans la grande salle de la Bourse du travail. Ils ont entendu les délégués qui leur ont apporté des renseignements sur la situation dans les différentes usines.

Le secrétaire général du syndicat du Métropolitain, M. Tesche, est venu expliquer les circonstances qui avaient fait échouer la grève du réseau métropolitain décidée par une assemblée générale.

Il a été écouté en silence et finalement s'est fait applaudir.

Il a d'ailleurs annoncé que cette nuit serait tenu un nouveau meeting des employés syndiqués du Métropolitain, dans lequel chacun « devrait prendre ses responsabilités ».

Le secrétaire du syndicat des électriciens a constaté que le président du conseil n'avait pas encore répondu à la lettre qui lui avait été envoyée pour la mettre au courant des revendications des grévistes et il a fait voter un ordre du jour préconisant la grève à outrance jusqu'au moment où le syndicat aurait enfin reçu une réponse satisfaisante.

---

#### DERNIÈRES NOUVELLES DU PALAIS

Le sabotage d'une usine  
(*Le Temps*, 4 décembre 1910)

Le 13 octobre dernier, vers six heures un quart du soir, un certain nombre d'ouvriers de l'usine que possède à Vitry la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, mettaient brusquement bas les feux. Ainsi se trouvait interrompue toute production et, jusqu'à une heure du matin, tout services e trouva suspendu sur les lignes alimentées par l'usine.

D'autre part, divers actes de sabotage auraient été commis, dit le réquisitoire du parquet : vapeur « coupée sur les turbines et pompes d'arrosage des grilles de chaudières, coups de couteau donnés à des courroies, plombs fusibles coupés, etc.

Deux témoins dénoncèrent les auteurs de ces actes de sabotage qui comparaissent, cet après-midi, devant la 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle. Ce sont les nommés Vincent Santucci, Édouard Pothier, Émile Cloatrias, Georges Clemensat, Eugène Bruysee, Théophile Lejeune, Joseph Darnis et Alphonse Buffet.

---

Est-Lumière\*

(*Le Journal des finances*, 7 janvier 1911)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique est encore en quelque sorte, en période d'établissement. L'exercice 1909, dont il était rendu compte le 7 juin dernier à l'assemblée générale des actionnaires, aurait marqué toutefois le début d'une exploitation normale, si l'exercice 1910 en cours n'avait été affecté à la fois par les inondations de janvier 1910 et un incendie qui s'est déclaré le 9 mars suivant à l'usine de Vitry. Quoi qu'il en soit, les recettes de 1909 se sont élevées à 2.045.712 fr. 75, en

augmentation de près de 500.000 francs sur celles de 1908, qui se chiffraient par 2.154.797 fr. 80.

Les bénéfices d'exploitation sont passés de 576.544 francs 58 à 878.511 fr. 57, faisant ressortir le coefficient d'exploitation au chiffre élevé de 66 0/0. Les bénéfices nets, après paiement des intérêts, mais sans aucun prélèvement de prévoyance, se sont élevés à 55.303 francs en 1908 et 154.549 fr. en 1909. Ils ont été entièrement affectés aux amortissements. Les actions de cette société cotent 387 francs et leurs porteurs doivent s'armer de beaucoup de patience, car, malgré le développement pris dans ces derniers temps par les entreprises d'électricité, il devra s'écouler un certain nombre d'années avant que cette compagnie puisse être à même de rémunérer convenablement son capital. Quant aux obligations, elles se négocient aux environs de 597 fr. 75, c'est-à-dire presque au pair ; leurs cours n'offrent donc plus aucune marge appréciable de hausse.

---

DEUIL  
Georges Pavie  
(*Le Temps*, 7 mars 1911)

Les obsèques de M. Georges Pavie, ingénieur civil des mines, directeur de l'usine de Vitry de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, ont été célébrées hier, à dix heures, en l'église Saint-Louis d'Antin. Le deuil était conduit par MM. Charles Pavie, son frère ; Paul Legriel, son beau-frère ; Louis Legriel, son neveu ; Alfred Pavie, le comte Georges de Boullouche du Méret et Alfred de Boullouche du Méret, ses oncles.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 29 mai 1911)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique est à 415.

Nous avons fait allusion au mois de mars dernier, à une combinaison financière à l'étude, qui devait avoir pour objet de liquider les comptes en suspens de cette société et de lui créer un fonds de roulement devant lui permettre de faire largement face au développement normal de son industrie.

Cette combinaison a pris définitivement corps et sera exposée à la prochaine assemblée des actionnaires.

On sait que cette société a particulièrement souffert en 1910 du fait de circonstances exceptionnelles.

Ce furent d'abord les inondations qui suspendirent son exploitation du 23 janvier au 10 février puis, le 9 mars, un incendie violent se déclara dans la salle des machines et immobilisa momentanément l'usine au moment où précisément elle venait d'être remise en marche.

Enfin, une grève paralysa pendant quelque temps les efforts que faisait la société pour parer à toutes ces infortunes.

Si l'on ajoute à cet ensemble de circonstances fâcheuses les indemnités de toute nature que la société crut devoir consentir à la partie de son personnel restée fidèle, les dommages auxquels elle a été tenue vis-à-vis de ses gros clients, dommages qui ne sont d'ailleurs pas complètement réglés, on a, en résumé, tous les éléments de dépenses extraordinaires que la société a dû subir pendant l'exercice 1910.

Il s'agissait donc de liquider ce passif d'un seul coup, afin de ne pas arrêter l'essor de l'entreprise, qui reste intéressante.

Pendant ces débuts difficiles, la société ne pouvait guère faire appel au crédit sous la forme d'émission d'obligations ; elle dut recourir au concours de groupes financiers amis pour poursuivre le développement de ses installations et faire face à ses obligations financières. C'est ainsi qu'elle s'est constituée une dette flottante d'environ 9 millions.

Mais d'autre part, à l'actif de son bilan, elle avait des valeurs et des créances qu'elle pouvait réaliser. Bien que son objet principal fût la production à Paris d'énergie électrique, toutefois, elle avait contribué, à l'origine, à la constitution de l' « Énergie électrique du Sud-Ouest » destinée à desservir les besoins de Bordeaux et de sa région ; elle avait créé aussi, à Alger, une station d'énergie électrique ; enfin elle s'était intéressée à la constitution de l'affaire du « Sud Lumière » dans la région est des environs de Paris.

La Compagnie générale de distribution a trouvé dans toutes ces valeurs la monnaie nécessaire au remboursement presque intégral de sa dette flottante. Une émission de 5.000 obligations en complètera le solde en même temps qu'elle contribuera à la création d'un fonds de roulement d'environ de 1.500.000 francs, somme très suffisante pour lui permettre, comme nous l'avons dit, de faire face au développement normal de son exploitation parisienne concentrée dans l'usine électrique de Vitry.

Voilà pour la consolidation du compte de premier établissement de la société.

Quant aux dépenses exceptionnelles de l'exploitation pour l'exercice 1910, il a été décidé de les amortir en dix années environ. La perspective de recettes et de bénéfices dans l'avenir permet cette imputation sans nuire sérieusement aux profits annuels que les actionnaires sont en droit d'attendre d'une entreprise qui compte parmi ses gros clients les Tramways-Sud, le Nord-Sud, et surtout les Omnibus, dont le contrat entrera en pleine application dans trois ou quatre ans. La Compagnie générale aura ainsi pendant une dizaine d'années à déduire de ses bénéfices nets un amortissement de 120.000 à 150.000 francs, ce qui ne l'empêchera pas de commencer à distribuer un dividende de 3 % à ses actionnaires à partir de l'exercice 1912, dividende susceptible de progresser régulièrement avec le développement de l'exploitation.

---

1911 (1<sup>er</sup> JUILLET) : LA CIE CENTRALE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE REPREND LES  
INSTALLATIONS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE  
ÉLECTRIQUE À ALGER POUR 3.407.000 FRANCS.

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale\\_energie\\_electrique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_energie_electrique.pdf)

---

Compagnie générale des omnibus de Paris  
(*Le Temps*, 24 juillet 1911)

[...] Quant aux tramways, il y a plus de 139 kilomètres de voie double à transformer, et les travaux d'établissement à exécuter sur la voie publique encore des chantiers à ouvrir dans tout Paris ne pourront être entrepris qu'après approbation des projets par l'administration. Le trolley aérien a été admis dans certaines zones périphériques, et le caniveau souterrain imposé dans le centre et l'ouest de Paris. La Compagnie des Omnibus a passé des contrats avec la compagnie Thomson-Houston pour cette installation et pour la fourniture des équipements électriques du matériel roulant et des sous-stations de distribution de courant.

L'énergie sera fournie en partie par l'usine de Billancourt transformée, et, pour le surplus, par la Société d'électricité de Paris (usine de Saint-Denis) et par la Compagnie

générale de distribution d'énergie électrique (usine de Vitry), avec laquelle des traités ont été passés pour toute la durée de la concession. [...]

---

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ELECTRIQUE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1912)

Ce matin a eu lieu l'assemblée des actionnaires de la Compagnie générale de Distribution d'Energie Electrique.

L'exploitation, un moment entravée par les inondations de l'hiver 1910-1911, a repris sa marche normale au cours de l'exercice 1911 et les recettes d'exploitation se sont notablement relevées. Elles atteignent 3.350.155 61 contre 1.993.731 45. Déduction faite des dépenses, mais en tenant compte des intérêts encaissés, le bénéfice d'exploitation ressort à 1.289.515 10 contre 658.580 61. Les charges financières ont absorbé 816.630 18, de sorte que le bénéfice net de l'exercice se chiffre par 118.851 62. L'année 1910 avait laissé une perte de 97.568 78 à laquelle était venue s'ajouter les charges exceptionnelles provenant des frais d'inondations, d'incendie et de grève.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé d'amortir de 218.798 67 le compte à amortir qui se trouvera ainsi ramené à 1.350.000 fr. et d'affecter une somme de 100.000 fr. à la création d'une provision pour grosses réparations, fonds de renouvellement et accidents. Le solde du bénéfice net de l'exercice, soit 100.060 95, a été reporté à nouveau.

MM. Albert Armand, Bachelier et Rechniewski, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Journal des finances*, 25 mai 1912)

L'exploitation ayant repris son cours normal en 1911, les recettes au cours de cet exercice, se sont notablement relevées. Elles ont atteint 3 millions 350.155 fr. 04 contre 1.993.734 francs en 1910 et 2.645.712 francs en 1909. [...]

Les bénéfices d'exploitation se sont élevés à 1.289.545 fr. [...]

Le conseil propose à l'assemblée du 21 courant, d'affecter au crédit du compte à amortir une somme totale de 248.793 fr. 07. comprenant : 97.568 fr. 78, montant de l'insuffisance de l'exercice 1910 ; 66.808 fr. 73. montant des frais de grève et 84.416 fr. 16 sur frais d'inondations pendant le même exercice : une somme de 100.000 fr. sera affectée à un compte à ouvrir sous la rubrique provisions pour grosses réparations, en renouvellements et accidents. Le solde, soit 100.000 fr. 95, serait reporté à nouveau.

---

Est-Lumière\*  
(*Le Capitaliste*, 29 février 1912)

[...] La Société [...] a conclu habilement un accord de limitation de zone d'exploitation avec la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique.

---

Compagnie générale parisienne de Tramways [Tramways-Sud]

(*Le Temps*, 9 septembre 1912)

... ces recettes qui comprennent l'indemnité payée par la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique pour suspension de fourniture de courant...

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 23 septembre 1912)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique (usine de Vitry) est, comme la Société d'électricité de Paris, exclusivement un producteur de courant. Après quelque infortune (incendie, inondations, engorgement financier) voilà l'entreprise tout à fait dégagée et à la veille d'entrer dans la période bénéficiaire. Aussi le titre nu de dividende a-t-il monté de 435 fr. en 1911, à 482.

---

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
Société anonyme au capital de 12 millions de francs  
Siège social :  
31, rue Tronchet, Paris (8<sup>e</sup>)  
Avis de convocation  
(*Le Capitaliste*, 22 mai 1913)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 5 juin 1913, à dix heures et demie du matin, dans une des salles du Comité des Forges de France, 7, rue de Madrid, à Paris.

Les actions au porteur doivent être déposées, avant le 30 mai 1913, au Comptoir national d'Escompte ou à la Société marseillaise (siège social et agences).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

.....

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique se tient à 428 et 429.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 2 juin 1913)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique est à 415, au lieu de 420. Il est probable qu'avec l'exercice en cours s'ouvrira l'ère des dividendes.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> septembre 1913)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique est en bonne tendance de 431 à 437. On escompte l'ouverture pour cette année de l'ère des dividendes. De fait, la transformation du réseau des tramways lui procure des ventes de courant de plus en plus importantes.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 5 janvier 1914)

La transformation des tramways procure à la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique des ventes de courant de plus en plus importantes.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 4 juin 1915)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique se sont réunis ce matin sous la présidence de M. [Maurice] Renaud [Thomson-Houston].

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1914, qui se solde par un bénéfice net de 710,270 fr. 84 qui a été affecté à différents amortissements et provisions.

Elle a donné *quitus* de leur gestion à M. [Ernest] Thurnauer [Thomson-Houston] et à M. [Albert] de Fischer [Thomson-Houston], démissionnaires, ce dernier en raison de son éloignement de Paris, qui ne lui permettait plus d'assister régulièrement aux réunions du conseil. Il a été remplacé par M. Georges Pavie [Thomson-Houston].

Elle a renouvelé les pouvoirs comme administrateurs sortants de MM. Blondel, [Henri] Bousquet [Banque Gunzburg] et [Étienne] Siry [Thomson-Houston].

M. Turcas a été réélu commissaire des comptes pour l'exercice 1915 et serait remplacé par M. Louis Guérault, en cas d'empêchement.

---

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 septembre 1915)

Le dernier exercice de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, bien qu'ayant débuté sous des auspices favorables, accuse cependant des résultats inférieurs à ceux de l'exercice 1913. Cette diminution est imputable à l'état de guerre qui a été cause que les bénéfices réalisés au cours des cinq derniers mois de l'exercice aient été entièrement absorbés par les charges financières et par les dépenses d'exploitation de cette période.

Aussi les comptes qui étaient soumis à l'assemblée générale du 8 juin dernier, se soldent-ils par un bénéfice net de 710.270 84, en moins-value de 562.792 fr. sur celui obtenu en 1913.

Voici, au surplus, comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes :

	1913	1914
CHARGES		
Dépenses d'exploitation	2 887.103 03	2.006.807 11
Frais généraux et d'admin.	103 414 81	100.300 42
Abonnement au timbre	8 541 00	31.858 07
Coupons et amort. oblig.	790.750 00	957 410 07

	3.795.808 84	4.005.442 87
PRODUITS		
Recettes d'exploit, et divid.	4 850.111 03	4.615.401 48
Intérêts et produits divers	218.700 05	100.312 23
Total des produits	5.068.871 08	4.715.713 71
Rappel des charges	3.795.808 84	4 005.442 87
Bénéfices nets	1.273 002 84	710.270 84

Il ne pouvait évidemment être question, étant donné les circonstances actuelles, de répartir un dividende. L'assemblée a donc décidé de prélever sur le montant des bénéfices, 115.369 35 pour provisions et amortissements, et de reporter le solde, soit 594.901 49, à un compte Provision spéciale pour l'exercice 1915. Rappelons que, l'an dernier, chaque action avait revu 25 fr. de dividende.

Dans son rapport, le conseil a examiné les difficultés qui ont marqué l'exercice 1914. Il a d'abord insisté sur ce fait que les sept premiers mois de l'exercice ont apporté les suppléments de production et de recettes sur lesquels il comptait. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 1914, le bénéfice net s'élevait à plus de 700.000 fr. ; dans les circonstances normales, les cinq derniers mois de 1914 auraient donné des résultats au moins proportionnels, et, en fin d'année, le bénéfice net eût été de plus de 1.200.000 fr., sensiblement égal à celui de l'année dernière, malgré les charges financières plus élevées provenant de la dernière émission d'obligations. Ces résultats auraient permis de proposer la distribution d'un dividende de 5 % au capital actions, porté à 16 millions de francs par l'augmentation de capital de l'an dernier, et d'affecter plus de 400.000 fr. à des amortissements et réserves.

Ces prévisions ont été déjouées par les événements. À partir du mois d'août dernier, les sociétés de transport en commun, qui constituent la principale clientèle de la société, ont diminué dans de grandes proportions leurs services et, par conséquent, leur consommation d'énergie. D'autre part, la mobilisation a privé la société d'une partie importante de ses effectifs et elle a dû employer une main-d'œuvre moins expérimentée, plus mobile, et par suite plus nombreuse qu'en temps ordinaire ; les dépenses d'exploitation ont donc été proportionnellement plus élevées et elles ont été encore augmentées du fait des allocations données pendant la durée des hostilités aux familles du personnel mobilisé.

Malgré les difficultés de toute nature en présence desquelles le conseil s'est trouvé, il a pu assurer les demandes de tous les clients sans aucune défaillance et sans arrêt ; permettre ainsi aux services de transport en commun de Paris et de la banlieue de satisfaire à toutes les exigences de la population, et livrer aux établissements du Département de la Guerre et aux industriels fournisseurs de ce Département placés sur les réseaux de la société ou sur ceux de ses clients, la force motrice dont ils avaient besoin, sans installations longues et coûteuses.

Mais les bénéfices réalisés pendant les 5 derniers mois de l'année, et que la diminution des recettes avait considérablement réduits, ont été entièrement absorbés par les dépenses d'exploitation et les charges financières de cette période ainsi que nous l'avons indiqué au début de cet article, de sorte que le bénéfice net de l'exercice 1914 est en fait celui qui résulte de l'exploitation des 7 premiers mois.

Cette situation est toute momentanée, et dès que les événements permettront à la société de reprendre sa marche normale, celle-ci doit retrouver les résultats qu'on avait envisagés et qui auraient été acquis dès l'année 1914.

Les travaux de l'usine de Billancourt avaient suivi leur cours pendant les premiers mois de l'année 1914 ; ils ont été arrêtés presque complètement par les événements de

la seconde partie de l'exercice, et l'installation de cette usine supportera de ce fait un retard assez appréciable ; toutes les mesures nécessaires sont prises par la société pour desservir ses clients pendant la période d'hiver avec l'usine de Vitry.

\*  
\* \*

La comparaison des deux derniers bilans fait ressortir quelques variations intéressantes.

Le compte Dépenses et installations est passé de 24.756.606 77 à 28.705.788 16, en augmentation de 3.949.131 39, comme conséquence de la réalisation du programme de travaux aux usines de Vitry et de Billancourt.

Le compte Caisses et Banques se trouve augmenté de 6.725.968 05, par suite des émissions d'actions et d'obligations votées dans de précédentes assemblées générales.

Ces émissions ont amené également l'augmentation du compte Frais d'émission et Prime de remboursement des obligations qui, de 1 million 220.192 78, a été porté à 1.783.442 31.

Le compte à amortir, ramené à 622.301 fr., avait été réduit à 100.000 fr. par prélèvement sur les bénéfices de 1913 ; il a disparu du bilan actuel par l'affectation à ce poste jusqu'à due concurrence de l'amortissement des obligations.

Au passif, le compte Capital est porté de 12 millions de francs à 16 millions et le compte Obligations 5 % de 14.192.500 à 20.577.500 fr. par suite des deux émissions nouvelles correspondantes.

Un nouveau compte s'élevant à 62.400 fr. a été ouvert sous la rubrique Intérêts versés sur actions nouvelles pour le montant des intérêts à 4 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1914 jusqu'à la libération des dites actions, en raison de leur assimilation aux anciennes dès le commencement de l'exercice. Après avoir approuvé la répartition du solde bénéficiaire, qui lui était soumise, l'assemblée a décidé que le montant du compte Intérêts versés sur actions nouvelles, s'élevant à la somme de 62.4000 fr., sera également porté au crédit du compte Provision Spéciale pour l'exercice 1915.

*Quitus* de leur gestion a été donné à MM. Ernest Thurnaire [Thurnauer] et Albert de Fischer, administrateurs démissionnaires, et MM. Blondel, Bousquet et Siry, administrateurs sortants, ont été réélus. En outre, l'assemblée a nommé au même poste M. Georges Pavie, en remplacement de M. Albert de Fischer.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 11 juin 1916)

L'assemblée des actionnaires de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique a approuvé les comptes de l'exercice 1915. Le solde créditeur des bénéfices, de 861.000 francs, a été joint à la « provision spéciale pour 1915 » constituée l'an dernier et qui atteint ainsi 1.518.000 francs et devient « provision spéciale pour 1916 ».

MM. Goury du Roslan [Thomson-Houston] et Bachelier, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 28 août 1916)

Les comptes de l'exercice 1915 de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, présentés à l'assemblée du 8 juin dernier, font ressortir que la production de la société, bénéficiant de la reprise de la vie économique, s'est, au cours de cet exercice, relevée au point que les recettes ont à peu près atteint celles de 1913, dernière année normale, et que les bénéfices bruts ont été de 1.996.592 francs, contre 1.963.008 francs en 1913 et 1.708.534 francs en 1914.

---

Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 27 juin 1919)

L'assemblée annuelle de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique a eu lieu ce matin sous la présidence de M. Sivry [*sic* : *Étienne Siry*].

Le solde du compte de profits et pertes de l'exercice 1918 montant à 650.900 fr. 14 a été porté au compte de la provision spéciale pour l'exercice 1919 qui s'élève ainsi à 1.238.946 fr. 18.

Le président a fait entendre aux actionnaires qu'ils pourraient, être convoqués plus ou moins prochainement pour se prononcer sur un projet de fusion en une société nouvelle de toutes les entreprises d'énergie électrique de la banlieue de Paris.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Compagnie générale de distribution d'énergie électrique  
(*Le Temps*, 27 août 1919)

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique a tenu hier deux assemblées générales extraordinaires.

La première a décidé la réduction du capital de 16 à 12 millions de francs, par suite d'amortissements sur divers chapitres de l'actif social.

Cette réduction se fera par rechange de 4 actions actuelles contre 3 actions nouvelles.

La société prendra dorénavant la dénomination d'Union d'électricité. Elle sera prorogée jusqu'au 14 juin 2015.

L'assemblée a procédé à la modification d'un certain nombre d'articles des statuts.

Elle a accepté le principe de la fusion avec l'Union française d'électricité, à laquelle seront remises, en représentation de ses apports, 4.800 actions de 500 francs de l'Union d'électricité;

La deuxième assemblée extraordinaire a déclaré ratifier l'acte notarié portant les apports et la fusion ci-dessus mentionnés ; elle a nommé un commissaire chargé d'apprécier la valeur de ces apports dans un rapport qui sera soumis à l'approbation d'une assemblée extraordinaire à convoquer ultérieurement.

Ajoutons qu'après la réduction du capital de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique de 16 à 12 millions, ce capital sera augmenté tout d'abord de 10.600.000 francs, augmentation dont la souscription en vertu de la suspension provisoire du droit de préférence des actionnaires anciens, sera réservée aux secteurs de la banlieue de Paris, avec qui des contrats de fourniture de courant sont ou vont être conclus.

---

Suite :

Août 1919 : fusion de l'Union française d'électricité, de la Cie générale de distribution d'énergie électrique et de l'Énergie électrique de la région parisienne dans l'Union d'électricité.

---

*(Le Journal des finances, 6 février 1920)*

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique clôture à 370 ; l'Union d'électricité porte son capital de 60.200.000 à 125 millions. Les actionnaires actuels peuvent souscrire par préférence une action nouvelle pour une ancienne, d'autre part, les actionnaires de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique dont les titres n'ont pu encore être échangés contre des actions Union d'Électricité, auront droit à la souscription des nouvelles actions à émettre, à raison de 3 actions nouvelles de 250 fr. de l'Union d'Électricité pour deux actions anciennes de 500 fr. de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Union d'électricité  
*(Le Temps, 16 juin 1930)*

[...] La première phase s'étend de 1904, date de la constitution de la Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, à 1919, lendemain de la guerre, époque à laquelle cette filiale de la Thomson-Houston fusionna avec l'Union française d'électricité.

La Compagnie générale de distribution d'énergie électrique, entrée seulement en exploitation normale dans le courant de 1913, possédait, à Vitry-sur-Seine et à Billancourt, deux usines d'une puissance totale de 52.000 kilowatts. Elle alimentait diverses entreprises de transports : Tramways sud, Chemins nogentais, Tramways de la rive gauche, Compagnie générale des omnibus, Nord-Sud, toutes entreprises aujourd'hui réunies sous les auspices de la Société des transports en commun de la région parisienne [TCRP] et du chemin de fer métropolitain. Elle fournissait aussi le Sud Lumière. Ses résultats étaient médiocres.

Dans l'espoir de les améliorer, elle songea, après avoir réduit son capital de 16 à 12 millions, à absorber l'Union française d'électricité qui, faute de disponibilités suffisantes, ne parvenait pas à réaliser la construction d'une centrale à Gennevilliers, ayant pour objet d'alimenter les multiples secteurs qui, alors, desservaient Paris et sa banlieue : Triphasé (Nord Lumière), Éclairage et force, Nord-Est parisien, Est Lumière, Sud Lumière, Ouest Lumière, Secteur de la rive gauche, Énergie électrique de la région parisienne, celle-ci constituée en 1913 pour alimenter les chemins de fer de l'État.

De cette réunion, consacrée le 30 septembre 1919, naquit l'Union d'électricité. Son capital fut relevé de 12 millions à 14.400.000 francs dont 2.400.000 francs en 4.800 actions de 500 francs servirent à rémunérer l'apport fait par l'Union française d'électricité. [...]

---